



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
7 juin 2004
Français
Original: anglais

Bureau de l'Assemblée générale

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 20 mai 2004, à 10 heures

Président : M. Hunte..... (Sainte-Lucie)

Sommaire

Organisation de la cinquante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (*suite*)

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session présentée par le Brésil, la France, le Lesotho, Monaco, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Demande d'inscription d'un point subsidiaire additionnel présentée par le Secrétaire général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-35746 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Organisation de la cinquante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption e l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (suite)

Demande d'inscription d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Brésil, la France, le Lesotho, Monaco, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/58/237)

1. **Le Président** rappelle à l'attention du Bureau la lettre en date du 30 avril 2004 dans laquelle les représentants permanents du Brésil, de la France, du Lesotho, de Monaco, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un nouveau point intitulé « 2005, Année internationale de la physique » (A/58/237).

2. **M. Florent** (France) dit que la physique pure de même que la physique appliquée ont de plus en plus d'impact sur la vie courante; de plus, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté récemment une résolution proclamant 2005 année internationale de la physique. En adoptant le projet de résolution, l'Assemblée générale ferait cette proclamation sienne et inviterait l'UNESCO à organiser des activités pour la célébrer en collaboration avec les sociétés de physique et autres groupes dans le monde entier, y compris les pays en développement. Il propose que l'Assemblée générale examine cette question en séance plénière.

3. **M. Hamburger** (Pays-Bas) ne conteste pas l'importance de la physique ni la nécessité d'appuyer les physiciens, particulièrement dans le monde en développement, mais se demande pourquoi l'Assemblée générale devrait proclamer 2005 année internationale de la physique puisque l'UNESCO l'a déjà fait; en outre, l'inscription d'un tel point risquerait d'aller à l'encontre de la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée, en particulier de celui des séances plénières.

4. **Le Président** dit que le représentant de Monaco a demandé de prendre la parole devant le Bureau au titre de l'article 43 du règlement intérieur au sujet de la proposition présentée dans le document A/58/237.

5. À l'invitation du Président, **M. Borghini** (Monaco) prend place à la table du Bureau.

6. **M. Borghini** (Monaco) dit que l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée soulignerait l'importance du sujet; de plus, ce point donnerait lieu à peu de débats si bien que la rationalisation de l'ordre du jour n'en souffrirait pas.

7. **M. Hamburger** (Pays-Bas) dit que sa délégation n'est pas la seule à estimer qu'en répétant de telles proclamations, l'Assemblée générale en affaiblirait la valeur. Néanmoins, il ne s'opposera pas à un consensus sur la proposition.

8. **Le Président** dit que le représentant de l'Égypte a demandé à participer aux débats sur ce point. En l'absence d'objection, il considérera que le Bureau souhaite accepter la demande.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. À l'invitation du Président, **M. Roshdy** (Égypte) prend place à la table du Bureau.

11. **M. Roshdy** (Égypte) suggère que le document contienne une recommandation tendant à ce que le point proposé soit examiné par l'Assemblée générale en séance plénière et fait observer qu'il y a un précédent à la proclamation, par l'Assemblée générale, d'une année internationale déjà proclamée par l'UNESCO; c'est de manière similaire que l'année 2002 avait été proclamée Année internationale du patrimoine culturel.

12. *Le Bureau décide de recommander que l'Assemblée générale inscrive un point intitulé « 2005, Année internationale de la physique » à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session et que ce point soit examiné en séance plénière.*

13. *MM. Borghini et Roshdy se retirent.*

Demande d'inscription d'un point subsidiaire additionnel présentée par le Secrétaire général

14. **Le Président** rappelle à l'attention du Bureau la note du Secrétaire général demandant l'inscription d'un point subsidiaire additionnel intitulé « Nomination d'un membre de la Commission de la fonction civique internationale » au point 17 (Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations) (A/58/238).

15. *Le Bureau décide de recommander que l'Assemblée générale inscrive ce point subsidiaire additionnel au point 17 de l'ordre du jour de la cinquante-huitième session et que l'examen de ce point subsidiaire soit confié à la Cinquième commission.*

La séance est levée à 11 h 5.